

Économie collective

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **19 (1927)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

a été écrit en la matière; il entrera en relation avec les associations qui se sont constituées pour étudier ces questions, dont beaucoup existent déjà aux Etats-Unis, en Allemagne, en Pologne et en Tchécoslovaquie. Il entrera ensuite en communication avec les industriels en mettant à leur disposition un corps de spécialistes possédant la question à fond. Puis il établira un échange de renseignements sur des données pratiques et théoriques dans l'intérêt de la production en général.

C'est une vaste tâche que se sont tracés les promoteurs de cette entreprise nouvelle patronnée par le Bureau international du travail en collaboration avec deux organisations: Le Comité international d'organisation scientifique du Travail et le *XXth Century Fund*.

Le Directeur en est M. Devinat, qui fut jusqu'ici fonctionnaire au Bureau international du Travail.

Le but que se propose d'atteindre le nouvel institut peut se résumer comme suit: Abaisser les prix de revient de tous les articles fabriqués grâce à l'économie de temps et de matières premières qui résultera de l'application de nouvelles méthodes de travail et par conséquent aussi: l'élévation du niveau de vie des travailleurs, la diminution de la durée du travail et la réalisation des progrès sociaux.

Voilà pourquoi le Bureau international du Travail s'intéresse si vivement à cette œuvre d'intérêt général. C'est pour cette raison également que le secrétaire de la Fédération syndicale internationale J. Oudegeest avait invité le Bureau international du travail à étudier le problème de l'organisation scientifique du travail.

Le groupe ouvrier du Conseil d'administration du B. I. T. est représenté au Conseil de ce nouvel Institut par L. Jouhaux (France) avec comme suppléant J. Oudegeest (Hollande).

Economie collective

La Prévoyance populaire suisse, Bâle.

La Prévoyance populaire suisse (Assurance populaire mutuelle) à Bâle, vient de boucler ses comptes se terminant au 31 décembre 1926. Le capital assuré s'élevait, à cette date, à fr. 23,716,550.—. Les recettes en primes se montent au total à fr. 1,025,524.45 et à fr. 248,332.45 en intérêts. En fait d'indemnités-décès et assurances échues, la caisse a déboursé une somme totale de 156,858.30 francs. Après allocation aux réserves et au service d'intérêt du capital de garantie (5%), il reste *un excédent de fr. 151,180.74*, contre fr. 128,830.21 l'année précédente. Ce résultat financier peut être considéré comme très satisfaisant.

Le fonds de garantie qui s'élevait à fin 1925 à fr. 4,593,251.23, a passé, à la fin de 1926, à fr. 5,482,467.98.

Le rapport et les comptes vont être soumis au Conseil d'administration qui se réunira le 5 mars prochain, pour être présentés ensuite à l'Assemblée générale, prévue pour le 29 mai 1927.

Nous pouvons recommander aux membres de l'Union syndicale suisse la Prévoyance populaire suisse pour la conclusion d'assurances-vie. Cette société coopérative qui a été créée dans un but d'utilité publique se distingue par ses primes modiques et ses conditions d'assurance très favorables.

L'Union syndicale suisse est représentée dans le Conseil d'administration de la Prévoyance populaire suisse par le secrétaire Karl Dürr.

Pour les demandes de prospectus et de renseignements, prière de s'adresser directement à la Direction centrale de la Prévoyance populaire suisse, Tellstrasse 58, à Bâle.